La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

Le PER (préparer sa retraite)

Le Plan d'Épargne Retraite permet de se constituer un complément pour plus tard, avec un coup de pouce fiscal aujourd'hui. Mais l'argent est bloqué : à qui ça profite vraiment ? En 5 minutes.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Vous épargnez pour la **retraite** ; l'argent est en principe **bloqué jusque-là**.

02

Gros atout : les versements sont **déductibles de votre revenu imposable** (baisse d'impôt immédiate).

03

Il est **surtout intéressant si vous payez beaucoup d'impôt** aujourd'hui.

CAS PRATIQUE

2 000 € versés, tranche à 30 %

Économie d'impôt l'année du versement	≈ **600 €**
Coût réel de l'effort d'épargne	≈ **1 400 €**
À la sortie (retraite)	**l'épargne sera imposée**

EN CLAIR

le déblocage anticipé

L'argent du PER est bloqué jusqu'à la retraite, **sauf cas prévus par la loi** : achat de la **résidence principale**, ou **accidents de la vie** (invalidité, décès du conjoint, fin de droits au chômage, surendettement…). En dehors de ces situations, on ne peut pas y toucher.

LE PIÈGE À ÉVITER

Ouvrir un PER « pour défiscaliser » sans regarder sa situation. Si vous êtes **peu imposé**, l'avantage est faible et vous bloquez votre argent pour rien. Dans ce cas, une **assurance-vie** (souple) est souvent plus adaptée.

À RETENIR

- Épargne **retraite**, bloquée jusque-là (sauf déblocages prévus, dont la résidence principale).
- Versements **déductibles** du revenu imposable : baisse d'impôt aujourd'hui, imposition à la sortie.
- Vraiment intéressant surtout si votre **tranche d'imposition est élevée**.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.